

Direction du cabinet,
relations institutionnelles et transfrontalières

ARRETE ARS n° 2024 / 3842 du 15 octobre 2024
Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de Moselle
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Moselle

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé;

VU l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023/6309 du 6 décembre 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Moselle sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Moselle

Considérant que les parlementaires du département sont membres de droits du conseil territorial de santé en application de l'article L 1434-10 du code de santé publique,

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Moselle dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs de services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
François GASPARINA FHF / Centre Hospitalier de Sarreguemines	Antoine BOLMONT FHF / Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville
Philippe BELLO FEHAP / Hôpital Le KEM – Groupe SOS Santé	Stéphanie CHANGARNIER FEHAP / Hôpital Belle-Isle – UNEOS
Marie-France OLIERIC FHF / Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville	Gaël CINQUETTI FHF / Hôpital d'Instruction des Armées LEGUEST
Jacques MARIOT FEHAP / Hôpital R. Schuman UNEOS	En attente de désignation
Gabriel GIACOMETTI FHP/ HCCB	En attente de désignation
Arnaud NESPOLA FHP / Clinique Ambroise Paré	En attente de désignation
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Perrine ROMAIN SYNERPA	Nathalie TRIVINO SYNERPA
Makhlouf IDRI URIOPSS GRAND EST	Françoise MAGER URIOPSS GRAND EST
Christophe JEAN NEXEM	Nicole CHARPENTIER NEXEM
Alan VINOT FEHAP	Pierre SALACHAS FEHAP
Olivier BAUER APF France HANDICAP	Stéphanie PIETZ FNAQPA
Charles GENTILHOMME CHS Sarreguemines	En attente de désignation

Représentants de la prévention et de la promotion de la santé et des représentants d'organismes œuvrant dans le champs de la lutte contre la pauvreté et la précarité (c)	
Bastien LÉGER Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et addictologie de Moselle	Carole GRAVATTE IREPS Grand Est
Bernard BETTING MEDECINS DU MONDE	Anne MOTTET AIEM
Michel MARQUEZ ATMO GRAND EST	Jeremy ROBERT CROIX-ROUGE FRANCAISE
Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Anne BECKER URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
Thierry BOUR URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
Nicolas ODABACHIAN URPS Masseurs-kinésithérapeutes	Bernadette OTTO-KRIER URPS Masseurs-kinésithérapeutes
Marie BAUER URPS Sages-femmes	Emilie DALLA COSTA URPS Pharmaciens
Sylvie BIGARE URPS Infirmiers	Sara BRAGARD URPS Orthophonistes
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des internes en médecine (e)	
Marie CONTER RAOUL-IMG	Léa HERRMANN CHRU de Nancy
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Mathiam MBENGUE RESAMEST	Philippe SAINT-SUPERY CENTRE NABORIEN DE PSYCHIATRIE AMBULATOIRE
Alain PROCHASSON CPTS METZ ET ENVIRONS	Jean-Daniel GRADELER CPTS METZ ET ENVIRONS
Olivier HANRIOT MAISON DE SANTE DE VERNY	En attente de désignation
Delphine VALLEE MAISON DE SANTE DU PARC MENA	William BOUR MAISON DE SANTE DU PARC MENA
Nicolas DECHASSAT FEMAGE	Michel GASS CPTS PAYS DE SARREBOURG-PAYS DE PHALSBOURG
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Mélanie VIATOUX FNEHAD/CH Sarrebourg	Hervé LABORDE Fileris Est
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Laurent DAP CDOM 57	En attente de désignation

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Françoise LORRAIN UNAFAM	Paulette HUBERT UNAFAM
Valérie HIEGEL INDECOSA-CGT MOSELLE	André MICHEL INDECOSA-CGT MOSELLE
Alain BUTTGEN Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)	Françoise MEDER Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)
Joël BASSELIN AEGE	Stéphane FAYAULT APF France Handicap - Grand est
Jean-Claude TOMCZAK Les Amis de la Santé de Moselle	En attente de désignation
Bernadette CAMUS Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Béatrice CLEMENT-MELCHIOR CDCA/ CFDT	Dominique VANNSON CDCA/ FO
Jacques MARECHAL CARSAT Alsace-Moselle	Guy PETAIN CDCA/ FDSEA
Cécile MICHEL CDCA/ CMSEA	En attente de désignation
Josette BURY CDCA/ AFTC	En attente de désignation

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Alexandre CASSARO Conseil Régional	Joëlle WEY Conseil Régional
Représentants des conseils départementaux (b)	
Khalifé KHALIFE - Sénateur Conseil départemental de la Moselle	En attente de désignation
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
Jean-Louis GERHARD Conseil départemental de la Moselle	Estelle HERGAT Conseil départemental de la Moselle
Représentants des communautés (d)	
Jean-Pierre CERBAI Val de Fensch	Khelidja MERBATINE CA Forbach Portes de France
Roland KLEIN Sarrebouurg Moselle Sud	Gérard LEYENDECKER Sarrebouurg Moselle Sud
Représentants des communes (e)	
Pierre CUNY Maire de Thionville	En attente de désignation
Marc ZINGRAFF Maire de Sarreguemine	En attente de désignation

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Le préfet de Moselle ou son représentant	Le préfet de Moselle ou son représentant
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Claire ABALAIN CPAM de Moselle	Yannick MAGAR CARSAT Alsace-Moselle
Olivier ROUSELLE MSA	En attente de désignation

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Sabrina RAGNATELA Mutualité Française Grand Est	
Patrick CADOT HIA LEGOUEST	
Guy KAUTH Régime Local Alsace-Moselle	
Pierre HORRACH CH Lorquin	

Considérant l'existence sur ce département d'un régime local du régime de l'Assurance maladie et son rôle majeur en tant que partenaire des actions de santé publique, un poste de titulaire au titre des personnes qualifiées lui est attribué en complément des deux postes prévus.

Collège n° 6 : Parlementaires et membre représentant d'un comité des massifs

Titulaires	Suppléants
Députés (ées)	
Belkhir BELHADDAD	
Ludovic MENDES	
Nathalie COLIN-OESTERLE	
Fabien DI FILIPPO	
Pascal JENFT	
Kévin PFEFFER	
Alexandre LOUBET	
Laurent JACOBELLI	
Isabelle RAUCH	
Sénateurs (trices)	
Catherine BELRHITI	
Christine HERZOG	
Michaël WEBER	
Jean-Marie MIZZON	
KHALIFE Khalifé	
Représentant d'un comité des massifs	

Article 2 :

Le Président du Conseil territorial de santé de Moselle est Monsieur Khalifé KHALIFE.
Le vice-président est Monsieur Gabriel GIACOMETTI.

Article 3 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

L'arrêté n° 2023/6309 du 6 décembre 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Moselle sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Moselle est abrogé.

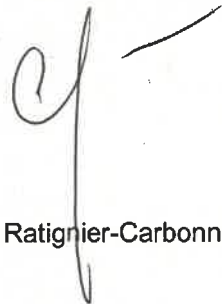
Article 5 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est



Christelle Ratignier-Carbonneil